

Date : 22/07/2025

Numéro : D2025_020

NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	10	8

Date de la convocation
15 juillet 2025

Date d'affichage

Objet de la Délibération

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

Séance du 21/07/2025

L'an deux mille vingt cinq
et le vingt et un juillet
à 18h30

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **M GUICHEBAROU Patrick, Maire**

Présents :

MM. BACQUELA Hervé, BRETHES David, DUCOM Joël, DUFFOUR
Frédéric, GUICHEBAROU Patrick, LEFAIX Christian, ORTEGA Josiane,
VOYER Armand.

Absents excusés :

Excusés : Mme FIOR Anne-Marie, M. MATHIEU Patrick

Secrétaire(s) :

Mme ORTEGA Josiane

**Motion de protestation contre le projet industriel E-CHO ENERGIE en Béarn et
Pays Basque**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du message envoyé par le collectif "Nosautes, Gu, Nous, Citoyennes et Citoyens du Sud-Ouest" et discussion autour du projet dit E-CHO porté par l'entreprise Elyse qui envisage de produire sur le bassin de Lacq du carburant pour l'aviation à partir de la matière vivante issue des forêts du Grand Sud-Ouest.

-Considérant que la préservation durable de la forêt, par ailleurs déjà largement exploitée, comme bien commun est une priorité.

-Considérant que la forêt joue un rôle crucial contre le dérèglement climatique en réduisant les températures et en protégeant la biodiversité et le cycle de l'eau.

-Considérant que dans le cadre du dérèglement climatique la priorité n'est pas au développement du transport aérien.

-Considérant les besoins importants en eau et en électricité de ce type de projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, représentant une commune propriétaire forestier du Sud-Ouest,

-DONNE un AVIS DEFAVORABLE à ce type de projet industriel qui projette d'utiliser la biomasse forestière pour produire du carburant.

- APPROUVE la motion contre le projet industriel E-CHO ENERGIE et l'ensemble des méga-projets d'exploitation des forêts du Sud-Ouest pour produire du carburant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Caupenne-d'Armagnac le 22 juillet 2025 Le Maire, P. Guichebarou

